

L'école fourni salades, jus, yogourt. Les enfants apportent leur sandwich.

- Elle aimerait des gens pour aider le 22 juin en soirée pour préparer les salades.
- Projet repas chauds : madame Pagé dépose son menu. Le menu a été vérifié par la nutritionniste du CLSC. Des questionnements sont apportés concernant les desserts. Le menu est annuel et permet aux enfants de ne pas manger le même repas pendant 5 semaines. Les gens sont satisfaits de la présentation. André rajoute que les achats des appareils sont faits et que les travaux d'aménagement sont débutés.
- Site web de la CSH : André invite les gens à aller sur le nouveau site qui est très bien. De plus, il avise les gens que l'an prochain il enverra des liens pour les informations et non des fichiers pour que les parents s'habituent à aller sur le site puisque, il pourrait y avoir des photos et autres informations utiles pour eux.
- Homophobie et intimidation : André annonce à la demande du père que l'école Sainte-Thérèse scolarise le premier enfant adopté par un couple masculin. Il indique que l'an prochain nous pourrions tenir une capsule informative contre l'homophobie. Monsieur Lefebvre est partant pour nous aider dans nos démarches pour sensibiliser les jeunes à cette problématique.
- Sondage : André dépose les résultats des questionnaires complétés par les parents. Les résultats sont très bons. Plus de 93% des parents sont fiers de leur école.
- Du côté cour d'école : des travaux seront effectués pour améliorer non pas seulement l'aspect physique des lieux, mais aussi outiller les surveillantes pour qu'elles soient plus efficaces dans leur travail. Une réorganisation de l'heure du dîner aura aussi lieu puisque le service de repas nous demandera de faire autrement.

Convention de gestion

Le directeur dépose la convention de gestion et explique ce qu'il en est. Les gens prendront le temps de la lire et elle sera adoptée en septembre prochain. André indique que les éléments qui y sont inscrits sont des actions qui proviennent du plan de réussite qui a été adopté en avril dernier.

Budget 2010-2011

André dépose le budget. Il explique brièvement les modifications avec celui de l'an dernier.

CE-283-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Poiré

QUE le budget soit adopté tel que présenté.

Adoptée

Compte-rendu de la déléguée au comité de parents

Madame Dubé nous fait son compte-rendu. Le site internet, la planification stratégique, la déconcentration des ressources financières et les bons coups des écoles ont meublé la rencontre. Madame Dubé a souligné les bons coups de l'école Sainte-Thérèse, le projet éducatif des 3 C, la cuisine et le travail apprécié de la direction.

Location de locaux

CE-284-10 IL EST PROPOSÉ sur proposition de madame Katy Brière, **QUE** l'école loue deux locaux du service de garde pour deux semaines en juillet pour venir en aide à la garderie Arlequin et Colombine selon le contrat établi par la direction. Le montant de 1000\$ demandé servira à la cuisine de l'école.

Adoptée

Projet éducatif

André indique aux membres que le projet éducatif est sous la rubrique Plan de réussite sur le site de l'école.

Matériel didactique et fournitures scolaires

André informe les membres des montants demandés par les différents niveaux pour ces effets. Les gens aimeraient que les enseignants tentent de ne pas dépasser 150 \$ par enfant incluant le 45 \$ demandé pour la surveillance pour le dîner. Une classe est à 158,56 \$ Les membres ne demandent pas de réviser à la baisse le 8,56 \$ en trop.

Prochaine rencontre assemblée générale

La prochaine rencontre aura lieu le 21 septembre 2010 à 19 h 00 à l'école pour l'assemblée générale. Les membres vont tenter d'inciter le plus grand nombre à venir à l'assemblée mais n'utiliseront pas la formule où les rencontres des enseignants on lieu le même soir. Le directeur fera la convocation. Deux postes de parents seront en élection.

Les membres du conseil avaient résolu que le repas de fin d'année soit payé par le budget du CE puisqu'ils ne l'ont pratiquement pas utilisé de l'année.

Clôture de
l'assemblée

CE-285-10 IL EST RÉSOLU, par madame Monia Champagne

QUE l'assemblée soit levée, il est 20 h 00.

Adoptée

André Bilodeau, directeur

Donald Lecomte